

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 14 décembre 1998 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD (à compter de la question 3), M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question 3), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER (à compter de la question 20), M. BOICHON, M. REGNIER, M. JEANNEROT (à compter de la question 3), M. THIRIET (à compter de la question 3), M. MEUNIER (à compter de la question 3), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 4/2), Mme BULTOT, M. ROIGNOT (à compter de la question 3), Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (à compter de la question 3), M. LOYAT (à compter de la question 3), M. DAHOUI, M. SANTI (à compter de la question 3), M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER (à compter de la question 3), M. POMEZ (à compter de la question 3), M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN (jusqu'à la question 29), M. DUVERGET, M. TABOURNOT (à compter de la question 3), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET.

Absents : M. PINARD (jusqu'à la question 3), M. NUNINGER (jusqu'à la question 3), M. FUSTER (jusqu'à la question 20), M. BARETJE, M. JEANNEROT (jusqu'à la question 3), M. THIRIET (jusqu'à la question 3), M. MEUNIER (jusqu'à la question 3), M. JUSSIAUX (à compter de la question 4/2), M. ROIGNOT (jusqu'à la question 3), M. JEANNIARD (jusqu'à la question 3), M. LOYAT (jusqu'à la question 3), M. SANTI (jusqu'à la question 3), Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, Mlle GEIGER (jusqu'à la question 3), M. POMEZ (jusqu'à la question 3), M. GRAPPIN (à compter de la question 29), M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 3), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FUSTER (jusqu'à la question 20), M. BARETJE, M. THIRIET (jusqu'à la question 3), M. JUSSIAUX (à compter de la question 4/2), M. ROIGNOT (jusqu'à la question 3), M. LOYAT (jusqu'à la question 3), Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 3).

Mandataires : M. JEANNEROT (jusqu'à la question 20), M. LOYAT, Mme DUFAY (jusqu'à la question 3), M. POMEZ (à compter de la question 4/2), M. FERREOL (jusqu'à la question 3), M. VOUILLOT (jusqu'à la question 3), M. EDOUARD, Mme BULTOT, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET (jusqu'à la question 3).

* * * * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

2 - Personnel Communal :

2.1 - Commissions départementales de réforme - Désignation de représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- en tant que représentants titulaires :

Mme Odette MAISIERES

Mme Anne CUENIN

- en tant que représentants suppléants :

M. Philippe HAGOPIAN

M. Jean MILLE

M. Gérald SANTI

M. Pierre NOT

pour siéger au sein des commissions départementales de réforme.

2.2 - Action culturelle - Emploi d'administrateur de l'Orchestre de Besançon - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi d'administrateur de l'Orchestre à temps complet par un agent contractuel et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rémunération : Indice brut 593.

2.3 - Action Culturelle - Emploi d'animateur du patrimoine - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi d'animateur du patrimoine à temps complet par un agent contractuel et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rémunération : Indice brut 593.

3 - Centre d'Affaires La City - Poursuite de l'opération - Bilans révisés et prévisionnels d'aménagement et de construction au 30 septembre 1998

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan prévisionnel révisé au 30 septembre 1998 de l'opération d'aménagement et le bilan de construction du parking

- approuvé le bilan prévisionnel révisé au 30 septembre 1998 de l'opération de construction et de gestion de l'immeuble 1 (BB1) avec la cession à la SAIEMB des locaux loués

- approuvé le bilan prévisionnel au 30 septembre 1998 de l'opération de construction, gestion et vente de l'immeuble de bureaux 5

- approuvé le montant prévisionnel total de la participation de la Ville de Besançon à l'équilibre de l'opération globale estimée au 30 septembre 1998 à 30 419 KF HT soit 36 604 KF TTC, ainsi que son échancier de versement :

. déjà versé	13 104 KF TTC
. à verser en 1999	4 700 KF TTC
2000	4 700 KF TTC
2001	4 700 KF TTC
2002	4 700 KF TTC
2003	4 700 KF TTC

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 4 au traité de concession engageant la poursuite de l'opération.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

* * *

Lors de l'examen de cette question, M. le Maire a suspendu une première fois la séance pour donner la parole aux manifestants des entreprises WEIL, STANLEY-MABO, COBRA... et leur répondre.

Une deuxième suspension de séance a été rendue nécessaire suite à l'intervention de manifestants qui protestaient les uns contre la voie de contournement des Montboucons, les autres pour le rétablissement de l'AMIL.

* * *

4 - Secteur des ordures ménagères :

4.1 - Budget annexe déchets - Budget primitif 1999 - Affectation de biens municipaux - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

1) adopté le budget primitif déchets pour l'année 1999 dont la balance s'établit comme suit :

Récapitulation générale

Dépenses d'investissement	42 180 700	Recettes d'investissement	37 402 000
Dépenses de fonctionnement	52 356 300	Recettes de fonctionnement	57 135 000
TOTAL DEPENSES	94 537 000	TOTAL RECETTES	94 537 000

2) autorisé le transfert du budget principal au budget déchets pour les immobilisations et les emprunts correspondants

3) fixé les durées d'amortissement des biens renouvelables.

4.2 - Redevance générale «déchets» - Modalités pratiques d'application

A l'unanimité, le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'application de la redevance générale «déchets» à compter du 1er janvier 1999 :

- les tarifs seront votés annuellement par le Conseil Municipal

- le montant des sommes dues sera calculé au prorata du temps de mise à disposition des bacs par la Ville, ce qui permettra d'intégrer les augmentations ou les baisses de taille des conteneurs qui correspondent aux besoins des utilisateurs

- tous les bénéficiaires du service municipal de collecte et de traitement des déchets auront à régler la facturation correspondante, établie sur la base des tarifs ci-dessus évoqués

- la facturation sera effectuée trois fois par an pour répondre à une meilleure gestion financière.

4.3 - Usine d'incinération des ordures ménagères - Avenant n° 6 au contrat d'exploitation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n° 6 au contrat d'exploitation passé avec la Société SECIP, avenant portant sur une modification des formules de révision et sur une adaptation de la formule relative aux modalités d'évacuation des mâchefers.

4.4 - Valorisation à des fins de recyclage de matériaux d'emballage (verre, métaux ferrés et non ferreux, papiers et cartons, plastiques : Signature d'un «Contrat Programme de Durée» avec la Société ECO EMBALLAGES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le principe du développement de la collecte séparative des papiers, cartons et plastiques à des fins de recyclage

- a décidé d'engager les opérations correspondantes à partir de 1999 et a autorisé M. le Maire à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude visant à déterminer le mode de collecte le plus approprié en fonction du type d'habitat dans les différents secteurs de la ville

- décidé de solliciter les organismes (notamment l'ADEME et le Département du Doubs) susceptibles d'apporter des aides financières pour la mise en oeuvre de ces opérations

- autorisé M. le Maire à signer un «contrat programme de durée» avec la Société ECO EMBALLAGES pour une durée de 6 ans, ainsi que les avenants éventuels.

5 - Parking des Remparts Dérasés :

5.1 - Résiliation du contrat de concession - Versement d'une indemnité de résiliation à la Société GTM

A l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal a :

- décidé le versement d'une indemnité de résiliation d'un montant de 7 499 923,45 F TTC aux sociétés STMM et UNIGARAGES

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de concession à intervenir.

5.2 - Délégation de gestion à Via-Stationnement

A l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 1999 la gestion du parking des Remparts Dérasés à la Société Via-Stationnement
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

6 - Transports publics urbains - Délégation de gestion :

6.1 - Contrat d'assistance juridique et financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier au Cabinet Arthur Andersen une mission de conseil et d'assistance portant sur ce dossier de délégation et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Après une première phase d'analyse du cadre contractuel au plan juridique et financier, ce cabinet assistera la Ville lors de la discussion et la mise au point du contrat avec le délégataire. Le coût de cette prestation est de l'ordre de 150 000 F TTC.

6.2 - Prorogation du contrat de gérance avec la Société CTB (VIA-GTI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger le contrat de gérance actuel avec la Société CTB (VIA-GTI) jusqu'au 31 mars 1999 et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant de prorogation à intervenir.

7 - Nouveau théâtre du Casino Avenue Droz - Mise à disposition de locaux :

7.1 - Assujettissement à la TVA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour l'assujettissement à la TVA des locaux mis à la disposition du CDN et des loyers, cette option prenant effet au 1er jour du mois au cours duquel elle sera déclarée.

7.2 - Avenants aux conventions signées avec M. Michel DUBOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- que le CDN versera à la Ville un loyer annuel de 383 000 F HT à compter du 15 décembre 1998 et a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention du 9 décembre 1987 passée avec le CDN

- d'octroyer au CDN une subvention complémentaire de 16 300 F au titre de 1998 et de 390 000 F au titre de 1999.

8 - Réseau LUMIERE - Contrat d'assistance juridique et financière avec la Société TACTIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société TACTIS, Cabinet de Conseil Extérieur, spécialisé en matière de droit des télécommunications, une mission qui portera notamment sur la structure juridique de gestion regroupant les partenaires du Réseau LUMIERE la plus adaptée à mettre en place, la définition des missions de cette structure, la rédaction des statuts, la définition des rapports avec les partenaires, la définition et les perspectives d'évolution de la structure. Le montant des honoraires s'élèveront à 101 304 F TTC.

9 - Contrat de Ville 1999 - Convention avec HDL 25 pour la Maître d'Oeuvre Urbaine Sociale (MOUS) - Mission chefs de projet

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- décidé la poursuite de la mission MOUS - Chefs de projet dans le cadre de la prolongation du contrat de ville par l'Etat

- autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec HDL 25

- décidé de solliciter la participation financière de l'Etat et des organismes logeurs collecteurs du 1 %.

10 - Association d'Aide aux Victimes d'Infractions - Signature d'une convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de signer avec l'AAVI une convention fixant le cadre des relations Ville/Association, les actions que la Ville entend soutenir et les moyens y afférent.

11 - ZAC La Fayette - Installation de l'entreprise Moving Magnet Technologies SA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les conditions d'installation de MMT sur le site de La Fayette. Le terrain nécessaire lui sera cédé au prix de 130 F HT/m² au lieu de 180 F HT/m² prévu au bilan de la ZAC. La Ville prendra en charge la différence, soit 180 900 F TTC.

12 - ZAC La Fayette - Société MARESCHAL Industries - Reversement de la participation communale décidée par délibération du 22 septembre 1997 - Installation de FABRICOM - Participation à l'équilibre du bilan - Complément à la délibération du 22 juin 1998

- La Société MARESCHAL INDUSTRIES ayant abandonné son projet d'installation sur la ZAC La Fayette, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de récupérer les aides qui lui ont été attribuées pour ce projet, soit une subvention de 400 000 F au titre de l'immobilier d'entreprises versée à BATIFRANC et la somme de 768 559,98 F TTC versée au bilan de la ZAC correspondant à une cession de terrain de 110 F le m² au lieu de 180 F le m².

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le versement au bilan de la ZAC d'une somme de 350 000 F correspondant à la participation de la ville à l'installation de FABRICOM AUTOMATION sur le Parc La Fayette.

13 - Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Modification de la délibération du 15 décembre 1997

A l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- a approuvé le nouveau plan de financement du programme de revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils qui s'établit comme suit :

. Programme d'investissement :		
Fonds d'intervention Ville		227 700 F
Département du Doubs		221 000 F
FISAC		127 600 F
Ville		<u>282 500 F</u>
	TOTAL	858 800 F
. Programme de fonctionnement :		
CDC		225 000 F
FNADT		<u>225 000 F</u>
	TOTAL	450 000 F

- a décidé de verser à l'Office Public d'HLM de Besançon pour le programme d'investissement la somme de 282 500 F et d'encaisser la subvention du FISAC de 127 600 F qui sera reversée à l'Office d'HLM de Besançon.

14 - Ouverture des commerces le dimanche - Confirmation de la décision de 1997

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de reconduire jusqu'en 2001 la décision de limiter l'ouverture des commerces de détail à 3 dimanches par an, dont les deux précédant Noël et un au choix du commerçant après autorisation municipale. A noter que les professionnels de l'automobile conservent le libre choix de leurs dimanches d'ouverture.

15 - Installation classée pour la protection de l'environnement - Dossier ERARD - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de l'arrêté préfectoral mettant en demeure l'exploitant de supprimer dans un délai de deux mois un dépôt de matières plastiques exploité illégalement 49 chemin des Essarts à Besançon.

16 - Coopération décentralisée :

16.1 - Jumelage coopération avec Douroula (Burkina-Faso) - Avenant de durée au contrat signé avec l'Association Française des Volontaires du Progrès et le Comité de Jumelage de Douroula

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger du 1er décembre 1998 au 31 mai 1999 la convention conclue avec le Comité de Jumelage de Douroula et l'Association Française des Volontaires du Progrès, afin d'assurer la poursuite du programme de développement local dans le département de Douroula. M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant à intervenir.

16.2 - Besançon - Bistrita (Roumanie) - Formation au profit de fonctionnaires et d'élus de Bistrita - Subvention de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la participation de 65 000 F accordée par l'Etat pour le programme de formation au profit de fonctionnaires et d'élus de la ville de Bistrita.

17 - Opération vacances 1998 - Bilan - Versement d'un complément de subvention à la MJC de Palente et modification des budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation de la Grette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un complément de subvention de 25 400 F à la MJC/Centre Social de Palente pour sa participation à l'opération Vacances 1998, et de modifier les budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation de la Grette.

18 - Musées - Liste récapitulative des acquisitions 1996-1997 (1ère partie) - Dons de M. Norbert DUCROT-GRANDERYE (1994-1996-1997) - Acquisitions 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les acquisitions des Musées au cours des années 1996 et 1997 à titre non onéreux

- accepté les dons de M. Norbert DUCROT-GRANDERYE (années 1994-1996-1997)

- approuvé les acquisitions des Musées en 1998 dont notamment l'achat du «Portrait de Jacques Courtois dit le Bourguignon» pour lequel l'Etat et la Région ont accordé respectivement des subventions de 240 000 F et 64 000 F, la Ville finançant à hauteur de 76 000 F.

19 - Bibliothèques municipales - Développement d'espaces culture multimédias

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- approuvé l'insertion de la Ville de Besançon dans le programme «Espaces Culture multimédia» lancé par l'Etat et destiné à soutenir le développement de l'accès en libre service des documents numériques, opération s'élevant à 502 000 F

- autorisé l'encaissement de la subvention de l'Etat de 160 000 F

- décidé d'inscrire au budget en cours une somme de 200 000 F au titre de participation complémentaire de la Ville à ce programme.

20 - Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale - Etude de programmation - Lancement de l'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- le lancement de l'étude de programmation relative à l'opération de création de la BMVR

- l'inscription au budget de l'exercice en cours d'une somme de 250 000 F au titre de la participation de la Ville à la première phase de l'étude de programmation.

21 - Comptabilité :

21.1 - Exercice 1998 - Budget supplémentaire

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 1998 dont les balances s'établissent comme suit :

Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	423 350 613,34 F	43 805 040,34 F
Dépenses	415 306 081,34 F	30 287 858,00 F
Excédent	8 044 532,00 F	13 517 182,34 F

Excédent global : 21 561 714,34 F

Budget du Service des Eaux

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	11 671 501,00 F	5 071 027,20 F
Dépenses	11 669 441,98 F	* 1,00 F
Excédent	2 059,02 F	5 071 026,20 F

Excédent global : 5 073 085,22 F

Budget du Service Assainissement

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	40 068 312,69 F	7 787 263,91 F
Dépenses	40 066 845,00 F	* 1,00 F
Excédent	1 467,69 F	7 787 262,91 F

Excédent global : 7 788 730,60 F

* correspondant à la gestion comptable d'écarts d'arrondis sur prêts Caisse des Dépôts et Consignations suite à un changement de leur système de gestion

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	285 917,94 F	- 17 785,72 F
Dépenses	124 597,00 F	- 18 622,00 F
Excédent	161 320,94 F	836,28 F

Excédent global : 162 157,22 F

Budget du Service Forêts Communales

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 519 722,00 F	64 000,00 F
Dépenses	2 519 722,00 F	64 000,00 F
Excédent	0,00 F	0,00 F

Excédent global : 0,00 F

L'excédent du budget général se monte globalement à 34 585 687,38 F.

21.2 - Exercice 1998 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal a accepté l'inscription au budget de l'exercice courant par décisions modificatives des crédits nécessaires à divers ajustements budgétaires et de doter certaines lignes de compléments de crédits pour un montant global de 2 043 900 F qui seront prélevés sur l'excédent du CA 1997.

Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 7 860 936,95 F.

21.3 - Exercice 1998 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

21.4 - Exercice 1998 - Prêt de fin d'exercice

Adopté à l'unanimité.

21.5 - Exercice 1998 - Amortissement des subventions reçues en investissement

Adopté à l'unanimité.

21.6 - Exercice 1998 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

21.7 - Exercice 1998 - Avances en garantie d'emprunts consenties au GARE-BTT - Régularisation comptable de la remise gracieuse accordée par délibération du 22 juin 1998

Adopté à l'unanimité.

21.8 - Exercice 1999 - Budget général - Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux

Adopté à l'unanimité.

21.9 - Exercice 1999 - Lignes de trésorerie

A l'unanimité (M. GIRARD ne prenant pas part au vote en ce qui concerne le point 1), le Conseil Municipal a décidé de contracter deux lignes de crédit :

- l'une d'un montant de 40 MF auprès du Crédit Agricole Indosuez
- l'autre d'un montant de 40 MF auprès du Crédit Local de France - Banque.

22 - Contrat enfance - Renouvellement du contrat expérimental avec la Caisse d'Allocations Familiales - Ajustement des subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de renouveler pour un an, du 1er janvier au 31 décembre 1999, dans les mêmes conditions que précédemment, le contrat conclu avec la CAF qui vient à expiration le 31 décembre prochain

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir et à réajuster les subventions versées par la CAF.

23 - Inventaire des propriétés communales

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

24 - Activités et établissements sportifs - Encaissement des recettes par chèques-vacances - Convention avec l'Agence Nationale pour les chèques-vacances

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le paiement en chèques-vacances pour les activités sportives mises en place par le Service des Sports et pour l'accès aux équipements sportifs de loisirs.

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir pour une durée de 5 ans avec l'Agence Nationale pour les chèques-vacances.

25 - Ressources budgétaires pour 1999 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs, taxes et droits fixés pour l'année 1999.

26 - Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe d'usage - Exercice 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'usage à 261 F la tonne.

La Société SICA-GAB versera à la Ville une redevance de 182 447,52 F correspondant au montant des annuités 1999 non soumises à la taxe d'usage.

27 - Garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Sociale - Financement du programme d'investissement 1998 - Garantie par la Ville de Besançon pour le remboursement de deux emprunts de 1 MF

Adopté à l'unanimité (M. le Maire, Président du CCAS et M. GIRARD, Vice-Président, n'ont pas pris part au vote).

28 - Subventions :

28.1 - aux associations culturelles et transfert de crédit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1) d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Culturelle
Los Production	100 000 F	200 000 F	70 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	3 000 F	2 000 F

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Culturelle
Jeune Chambre Economique (<i>subvention exceptionnelle pour édition plaquette sur le Doubs</i>) Opération financée conjointement avec le Service Enseignement	0 F	15 000 F	15 000 F
Cie Capharnaüm (<i>subvention exceptionnelle pour spectacle «La femme comme champ de bataille» en prolongation de BVOJ 98</i>)	0 F	5 000 F	5 000 F
Larvatus Prodeo (<i>subvention exceptionnelle pour manifestations organisées en hommage à S. Mallarmé</i>)	0 F	3 500 F	3 500 F
Théâtre A Tout Prix	10 000 F	25 000 F	10 000 F
Théâtre Envie	-	10 000 F	5 000 F
Ligue d'Improvisation (<i>exceptionnelle</i>)	-	10 000 F	5 000 F
Fort Beauregard	10 000 F	15 000 F	10 000 F
Musique Vocale à l'Université	7 000 F	10 000 F	7 000 F
APOCOPE (<i>subvention exceptionnelle pour une manifestation consacrée à la tragédie tardive</i>)	-	7 500 F	3 000 F
Cie Bacchus	20 000 F	100 000 F	20 000 F

2) le transfert d'une somme de 49 000 F pour la reprise par la Ville, du fonds de Bibliothèque spécialisée de l'Embarcadère dans le domaine de l'action théâtrale.

3) le versement d'une somme de 28 169 F à Didier BRUNEL correspondant à l'indexation de la subvention qui lui est attribuée annuellement.

28.2 - aux associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 6 000 F à SOS Racisme.

28.3 - du secteur de la Politique de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- une subvention de 10 000 F à l'Office Public d'HLM de Besançon à titre de participation à la réalisation d'un film vidéo sur la réhabilitation de la cité Brulard (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas participé au vote sur ce point)

- une subvention de 5 000 F à l'Association Rive Nord Jeunesse pour la réalisation de divers projets sur le quartier de Montrapon.

28.4 - exceptionnelles à des associations sportives et transfert de crédit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'attribution des subventions suivantes :

. CPB	2 400 F
. Comité du Doubs de Hand-Ball	4 800 F
. FC Planoise - Saint-Ferjeux	4 200 F
. Association des Parents de la Grette	4 800 F
. Satellite Boxe Anglaise	2 400 F
. Ebis Escale Fontaine-Ecu	4 200 F
. ASC Montrapon - La Butte	8 400 F
. Jeunesse de Palente	6 600 F

- le transfert d'un crédit de 10 400 F destiné à l'achat de petits équipements (balles, chasubles) pour les manifestations de quartiers.

28.5 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions suivantes :

- 900 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 11 élèves à Cheltenham (Angleterre) du 12 au 20 novembre 1998 (échange scolaire)

- 2 040 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 29 élèves à Krumbach (Allemagne) du 14 au 23 octobre 1998 (échange scolaire)

- 2 880 F à l'école élémentaire Edouard Herriot pour l'accueil de 65 élèves de Fribourg (Allemagne) du 23 au 28 novembre 1998 (échange culturel et linguistique)

- 2 016 F à l'AROEVEN, pour l'accueil de 12 jeunes de Pavie (Italie) du 27 juillet au 9 août 1998 (échange culturel et linguistique). M. LOYAT, au titre du pouvoir de M. BARETJE, n'a pas pris part au vote pour la subvention à l'AROEVEN.

28.6 - à l'Association Régionale pour le Développement de la Coopération

Décentralisée (ARDECOD) pour le financement de micro-projets à Man (Côte d'Ivoire)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1) d'accorder une subvention de 21 000 F à l'ARDECOD pour le financement de micro-projets à Man

2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

M. LOYAT, au titre du pouvoir de M. BARETJE, Président de l'ARDECOD, n'a pas pris part au vote.

28.7 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
1 rue Granvelle	AGI BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon (travaux complémentaires de peintures imposés par la Ville)	44 087,00 F	20 %	8 817,00 €
1 dossier - TOTAL		44 087,00 F		8 817,00 F
TROISIEME SECTEUR				
14 rue Mégevand	AGI BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	90 750,00 F	20 %	18 150,00 F
36 - 38 rue Bersot	AGI BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	48 240,00 F	20 %	9 648,00 F
88 rue des Granges	AGI BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	130 556,00 F	20 %	26 111,00 F
49 rue des Granges	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	6 108,00 F	20 %	1 221,00 F
4 rue des Boucheries	M. QUETGLAS Jean 3 Grande Rue 25000 Besançon	137 763,00 F	20 %	27 552,00 F
80 rue des Granges	M. RUEDIN Michel 1 ch. Symphorien Perreux 25170 Chaucenne	24 462,00 F	20 %	4 892,00 F
40 rue des Granges	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	31 218,00 F	20 %	6 243,00 F
5 rue des Martelots	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	27 402,00 F	20 %	5 480,00 F
3 rue Bersot	Mme VANHOUTTE Marcelle 8 rue d'Arcier 25220 Roche-lez-Beaupré	26 750,00 F	20 %	5 350,00 F
9 dossiers - TOTAL		523 249,00 F		104 647,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
7 rue de la Vieille Monnaie	M. PERRIER Bernard 3 rue de Besançon 25220 Chalèze	86 176,00 F	20 %	17 235,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
18 rue Ronchoux	M. ADGE Edmond Chemin de la Chaille 25000 Besançon	38 709,00 F	20 %	7 741,00 F
29 rue Ronchoux	M. STORTZ Bernard 30 avenue Carnot 25000 Besançon	67 945,00 F	20 %	13 589,00 F
33 rue Renan	Cabinet CURTET 25 rue de la République 25000 Besançon	107 277,00 F	20 %	21 455,00 F
8 rue Rivotte	Mme VANHOUTTE Marcelle 8 rue d'Arcier 25220 Roche-lez-Beaupré	61 865,00 F	20 %	12 373,00 F
10 faubourg Rivotte	M. FAIVRE-PIERRET Denis 13 rue de Saint-Hippolyte 25120 Maiche	81 918,00 F	20 %	16 383,00 F
19 faubourg Rivotte	M. SCHAD Jean 15 chemin de la Baume 25000 Besançon	68 537,00 F	20 %	13 707,00 F
28 rue Renan	Mme TOUVREY Patricia 14 A Parc des Grands Prés 25720 Avanne	28 565,00 F	20 %	5 713,00 F
8 dossiers - TOTAL		540 992,00 F		108 196,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
18 rue Renan	M. BERNARD Jean-Paul 13 rue Renan 25000 Besançon	23 517,00 F	20 %	4 703,00 F
16 rue Ronchoux	M. BELLAGAMBA Syndic 16 rue Ronchoux 25000 Besançon	27 755,00 F	20 %	5 551,00 F
7 dossiers - TOTAL		221 129,00 F		44 423,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
55 quai Veil Picard	M. CONSTANTIN Henri 55 quai Veil Picard 25000 Besançon	107 658,00 F	20 %	21 531,00 F
122 rue Battant	M. MONGIN Bruno 122 rue Battant 25000 Besançon	18 351,00 F	20 %	3 670,00 F
2 dossiers - TOTAL		126 009,00 F		25 201,00 F
TOTAL GENERAL		1 234 337,00 F		246 861,00 F

28.8 - à deux associations au titre de l'insertion par l'économie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- une subvention de 30 000 F à INTERMED pour l'accompagnement social des populations qu'elle prend en charge

- une subvention de 35 000 F à l'Association Jean Eudes qui développe dans la blanchisserie du Refuge, rue de la Vieille Monnaie, une action d'aide à la réinsertion par le travail pour des jeunes femmes en situation d'exclusion sociale.

28.9 - du secteur Economie - Emploi - Tourisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorisé le versement d'une subvention de 204 115 F au bénéfice du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine pour le pilotage des études menées dans le cadre du schéma d'orientation commerciale et artisanale

- a décidé de verser à chacune des associations commerciales (Cassin, Ile de France et Epoisses) une subvention de 30 000 F pour les diverses actions qu'elles mènent dans ce quartier

- a décidé d'attribuer une subvention de 30 000 F à la Régie des Quartiers qui intervient pour le nettoyage dominical après la tenue des marchés de déballage et pour la remise en état des sites commerciaux (Mme DUFAY, Présidente de la Régie, n'a pas pris part au vote).

29 - Schéma directeur de l'agglomération bisontine - Observations sur le diagnostic - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris connaissance des observations formulées par le groupe de travail municipal sur le diagnostic du Schéma Directeur de l'agglomération bisontine.

30 - Faubourg Rivotte - Demande de transfert de domanialité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de formuler auprès de l'Etat une demande de transfert de domanialité du domaine public national au domaine public communal, faubourg Rivotte.

31 - Réalisation de 3 logements PLA à loyer modéré par la SAIEMB au 32 rue d'Arènes - Participation de la Ville et garantie d'emprunt

A l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a :

- approuvé ce programme de logement et son montage financier, ainsi que la cession à la SAIEMB de l'immeuble 32 rue d'Arènes au franc symbolique

- décidé de participer à cette opération à hauteur de 175 000 F

- accordé sa garantie à la SAIEMB, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt de 110 000 F que cet organisme envisage de contracter auprès de la CDC pour financer cette opération.

32 - Action foncière :

32.1 - Aliénations de délaissés de voies

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder aux aliénations suivantes :

- à M. Kaddour KROUK : délaissé de terrain de 79 m² au prix de 4 740 F
- à la SEDD : délaissés de voies de 420 m² au prix de 4 200 F
- à MM. PIDANCET Roger et Jean : délaissé de voie de 135 m² au franc symbolique.

32.2 - Acquisitions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder aux acquisitions suivantes :

- parcelle de 5 944 m² chemin de l'Ermitage à la SCI AGENA, au prix de 465 000 F
- deux parcelles de terrain de 8 a 75 ca et 16 a 75 ca, sises chemin des Relançons et M. Georges SERGENT au prix de 51 000 F.

32.3 - Rétrocessions de voiries ZAC Saint-Laurent et ZAC de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la rétrocession à la Ville, par la Société Foncier Conseil et par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon Palente, de voiries et espaces verts situés dans la ZAC du Domaine Saint-Laurent et dans la ZAC de Palente.

33 - Cité de l'Observatoire - Démolition de logements HLM - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la démolition de logements HLM 12 et 14 cité de l'Observatoire à Besançon.

34 - ZAC Marché Beaux-Arts - Désaffectation et déclassement du domaine public de la halle couverte sise 7 rue Jean Petit

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a pris acte de la désaffectation de la halle couverte et a prononcé son déclassement du domaine public, ainsi que celui du terrain qui la supporte.

35 - Forêts communales :

35.1 - Programme des travaux de gestion forestière 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme des travaux de gestion forestière 1999 et a autorisé M. le Maire à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux.

35.2 - Destination des coupes de bois à marquer en 1999

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le programme de destination des coupes de bois à marquer en 1999.

36 - Mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot -

Traitement complet de l'azote - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le principe de lancement de l'opération «traitement complet de l'azote à Port Douvot» estimé à 50 MF HT

- autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres sur performances pour la conception et la réalisation du projet, les appels d'offres ou consultations pour les études et les prestations associées à l'opération, notamment la constitution du dossier d'autorisation «loi sur l'eau»

- décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau pour le financement de cette opération.

37 - Zonages assainissement au titre de la loi sur l'eau et dispositions générales pour la maîtrise des eaux pluviales privées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les projets de zonages (assainissement collectif/non collectif et relatif aux eaux pluviales) ainsi que les dispositions générales pour la maîtrise des eaux pluviales privées applicables sur le territoire de la commune de Besançon).

38 - Locaux 2 chemin de Palente à Besançon - Bail consenti par la CCI du Doubs à la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, pour la location de locaux sis 2 chemin de Palente, destinés au relogement provisoire d'IEN (conditions du bail : durée : 6 ans à compter du 1er octobre 1998 - loyer mensuel : 16 000 F HT, charges en sus).

39 - Immeuble communal 17-19 rue Renan - Mise à disposition de locaux au profit du Comité de Besançon de la Croix Rouge Française - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux au profit du Comité de Besançon de la Croix Rouge Française aux conditions ci-après :

- durée : 10 ans à compter du 6 juillet 1998
- loyer progressif sur 10 ans, compte tenu de la participation de la Croix Rouge Française (602 000 F pour travaux de restructuration effectués dans ce bâtiment)
- loyer indexé sur la variations de l'indice INSEE du coût de la construction
- charges locatives réglées par la Croix Rouge.

40 - Restructuration du Collège Victor Hugo du Centre - Installations sportives - Participation complémentaire de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- accepté l'actualisation de la participation financière de la Ville liée au coût des installations sportives du Collège Victor Hugo Centre, cette actualisation s'élevant à 1 155 800 F
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention entre le District et la Ville précisant les modalités de versement de cette actualisation.

41 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale (3ème tranche conditionnelle de travaux) - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet de 3ème tranche de travaux estimé à 2 000 000 F TTC qui seront financés comme suit :

- participation de l'Etat : 50 % du montant HT soit 829 100 F

- participation du Département du Doubs : 25 % du montant HT, soit 414 500 F

- participation de la Ville et autres partenaires : 756 400 F incluant la part de la TVA de 20,60 %.

Les participations financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs seront sollicitées.

42 - Locaux Communs Résidentiels 6 avenue du Parc et 6 place de l'Europe -

Subvention d'équipement à l'Office Public d'HLM de Besançon pour aménagement des locaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'aménagement envisagés dans ces locaux communs résidentiels et a décidé de verser à l'Office Public d'HLM de Besançon qui les réalisera, une subvention d'équipement d'un montant égal à la dépense (soit 60 000 F).

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

43 - Parking de la Mairie - Remplacement des équipements de péage

Adopté à l'unanimité. Montant de l'opération estimé à 1 200 000 F.

44 - Marchés annuels pour l'année 1999 - Lancement des procédures d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

45 - TGV Rhin-Rhône - Financement des études - Voeu du Conseil Municipal

A l'unanimité moins trois abstentions, le Conseil Municipal a adopté le voeu suivant :

«Dans le cadre de son projet de budget examiné dans quelques jours, le Conseil Régional de Franche-Comté fait apparaître sa part de financement des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique de la première phase du TGV Rhin-Rhône entre MULHOUSE (Lutterbach) et DIJON (Genlis).

Le Conseil Municipal de Besançon, favorable à la réalisation -à terme- de l'ensemble de la ligne TGV Rhin-Rhône, rappelle :

➤ son attachement à la mise en place d'une infrastructure cohérente irriguant au mieux l'ensemble du tissu régional et contribuant à son développement ;

➤ son souhait de voir mener l'étude d'une première tranche -et sa réalisation- entre BESANÇON-Viotte et MULHOUSE, comme indiqué dans la lettre de M. le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement adressée à M. le Préfet de Région le 26 mai 1998.

Le Conseil Municipal de Besançon demande que le cofinancement des études de la première phase du TGV Rhin-Rhône prenne en compte :

➤ les études d'une première tranche de réalisation entre BESANÇON-Viotte et MULHOUSE ;

➤ les études permettant de définir la place et l'organisation de la gare de BESANÇON-Viotte (gare centrale d'intermodalité à conforter) à la fois dans la première tranche de travaux et dans le projet global ;

➤ les études d'aménagement de l'itinéraire entre la ligne nouvelle TGV et la gare Viotte tenant compte de l'environnement de cette zone urbaine et de l'amélioration des capacités techniques de l'itinéraire, une hypothèse de liaison directe nouvelle évitant les trois communes du Nord de l'agglomération (AUXON-DESSUS, MISEREY-SALINES, ECOLE-VALENTIN) étant à envisager».

La séance est levée à 22 heures 30.

Hôtel de Ville, le 17 décembre 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 18 décembre 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,